



## Flash FFAM N° 148-OCTOBRE 2015

☎ : 02 38 06 00 67 - ✉ : [ffam@moulinsdefrance.org](mailto:ffam@moulinsdefrance.org) 🌐 : [www.moulinsdefrance.org](http://www.moulinsdefrance.org)

Publication périodique de la FFAM destinée à l'information des responsables des associations adhérentes et aux membres de la Section des Membres Individuels.

Flash pdf en ligne : [www.moulinsdefrance.org/flash/flash.pdf](http://www.moulinsdefrance.org/flash/flash.pdf)

Mentionnez sur tous vos documents y compris sur votre bulletin périodique votre affiliation à la FFAM. Créez un lien dynamique pointant vers le site de la FFAM [www.moulinsdefrance.org](http://www.moulinsdefrance.org) sur le site de votre associati

### Sommaire

*Agenda*  
*Projet de loi sur le patrimoine*  
*Salon international du Patrimoine culturel*  
*Moratoire*  
*Publications*

### AGENDA

**Bureau** : 17 octobre 2015

**Salon du patrimoine**: 5-6-7-8 novembre 2015

**CA** : 27 novembre 2015

**JPPM 2016** : 17-18-19 juin 2016. Thème : Métiers et Savoir Faire.

**Congrès FFAM 2016** : à Cosne sur Loire (Nièvre) les 29-30 avril et 1-2 mai 2016.

### PROJET DE LOI SUR LE PATRIMOINE, Opération de Lobbying

Dans le cadre de la discussion au Parlement du projet de « **Loi création, culture et Patrimoine** » initiée par le Ministère de la Culture, la FFAM défend le principe d'une exemption patrimoniale, permettant d'alléger les contraintes environnementales actuelles

Le Bureau de la FFAM a chargé le Cabinet de conseil Anthenor Public Affairs de la mission de l'accompagner dans cette démarche nouvelle autorisée par l'assemblée générale exceptionnelle du 4 octobre

Cet accompagnement vise à favoriser une prise de conscience politique sur l'intérêt patrimonial des moulins et la nécessité de mettre en œuvre un régime différencié, non seulement dans le cadre de la politique énergétique, mais aussi dans l'application par la France de la DCE. Anthenor se charge de rédiger un amendement à soumettre aux parlementaires, puis à accompagner les débats à l'Assemblée nationale, puis au Sénat.

Un questionnaire a été adressé aux présidents d'associations pour disposer de renseignements du terrain.

**Le 22 septembre** une proposition d'amendement ayant pour objectif d'obtenir « *une exemption patrimoniale pour les moulins, afin de les préserver des obligations environnementales excessives auxquelles ils sont soumis et d'empêcher leur destruction systématique et programmée par les services de police de l'eau* » a été déposée par des parlementaires au nom de la FFAM.

Cette proposition qui vise concrètement à exempter les moulins des obligations issues de l'article L214-17 CE a été examinée en commission des affaires culturelles.

Réécrite en séance publique pour renvoyer les modalités d'application à un décret pris en Conseil d'Etat, cet amendement a été repris par plus de 80 parlementaires, tous bords politiques confondus. L'amendement a fait l'objet d'un vif débat en séance publique, à l'issue duquel la ministre s'est engagée à ce qu'« **un groupe de travail soit mis en place au cours des**

prochaines semaines, réunissant ses services et ceux du ministère de l'environnement, ainsi que la Fédération française des amis des moulins et toute autre association concernée, pour recenser les cas qui présenteraient des difficultés particulières, définir les principes d'une application adaptée des objectifs de continuité écologique aux problématiques des seuils des moulins patrimoniaux et renforcer le dialogue sur cette question entre les directions régionales des affaires culturelles - DRAC - et les directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement - DREAL ».

Lire [www.moulinsdefrance.org/doc/positionFFAM\\_luttercontreladestructiondes60000moulinsdeFrance.pdf](http://www.moulinsdefrance.org/doc/positionFFAM_luttercontreladestructiondes60000moulinsdeFrance.pdf) et [www.moulinsdefrance.org/doc/propositiondamendement.pdf](http://www.moulinsdefrance.org/doc/propositiondamendement.pdf)

## Salon international du Patrimoine Culturel

Pendant 4 jours, du 5 au 8 novembre, la 21<sup>e</sup> édition ouvrira ses portes sur la thématique : « Patrimoine et modernité ».

Un sujet qui s'attache à mettre en avant tous ceux qui protègent et restaurent notre patrimoine. Le SIPC est l'évènement de référence qui fédère les professionnels de la restauration et de la sauvegarde du patrimoine bâti ou non bâti, matériel ou immatériel. Chaque année depuis 21 ans, ce salon unique en Europe est un carrefour économique avec près de 350 exposants qui œuvrent quotidiennement à la sauvegarde et à la préservation de notre patrimoine culturel : artisans d'art, fabricants, restaurateurs, associations, écoles, institutionnels, entreprises privées et publiques... Il réunit durant quatre jours des maîtres d'œuvres dans plus de 40 métiers différents, des professionnels, des bénévoles, ainsi que des propriétaires de biens, des prescripteurs, et un public connaisseur et passionné.

**Venez rencontrer la FFAM Salle FOYER Stand FORUM 4. Professionnels du patrimoine, propriétaires d'un moulin, membres de la FFAM, dirigeants d'associations, connectez-vous sur <http://tinyurl.com/PAT15FFAM>, le code privilège FFAM <SIPC15FFAM> vous permettra de télécharger votre badge personnalisé gratuit négocié pour accès au salon !**

### Informations pratiques :

Carrousel du Louvre, 99 rue de Rivoli, Paris 1<sup>er</sup>

5-8 novembre 2015, 10h - 19h (dimanche 10h - 18h)

Tarif normal : 11€ - Tarif réduit : 5€ (étudiants, groupe de 10 personnes et plus) - Gratuit pour les moins de 12 ans

## MORATOIRE

La " Demande de moratoire sur l'exécution du classement des rivières au titre de la continuité écologique (art. 214-17 Code de l'environnement" complémentaire de l'opération de lobbying est toujours d'actualité. Beaucoup de présidents d'associations ont récolté des signatures en allant rencontrer les élus. Ce travail de terrain doit être poursuivi sans relâche. Nous devons tous redoubler d'efforts pour nous défendre. Les exemples d'entretiens avec les élus qui remontent des associations nous encouragent à persévérer dans nos actions.

Il est instamment recommandé de privilégier le formulaire FFAM afin de pouvoir effectuer un suivi des réponses des élus sollicités. Toutes les signatures seront saisies sur le fichier en ligne de la FFAM.

Bon courage!

## JOURNEES DES MOULINS 2016

Comme chaque année la journée des moulins aura lieu dans le cadre des Journées du Patrimoine de Pays et des Moulins le 3<sup>ème</sup> dimanche de Juin, soit le **17-18-19 juin 2015**. Cette date traditionnelle dans le monde des moulins a été retenue en 1995 lors des premières Journées des Moulins Nationales, elles étaient déjà pratiquées dans certaines régions.

## PUBLICATIONS

**Naviguer sur la Loire.** Cet ouvrage richement illustré fait suite à l'enquête réalisée de 2008 à 2013 par la direction de l'inventaire du patrimoine de la Région Centre-Val de Loire sur les aménagements de la Loire dans ses 4 départements traversés par le fleuve, ainsi que dans la Nièvre côté rive droite en

Bourgogne, soit 84 communes sur environ 330 km. Ce livre replace les vestiges actuels des ports ligériens dans leur contexte, celui de la navigation en Loire à la fin du XVIIIe et au XIXe siècles. Le lecteur est ainsi invité à descendre le fleuve au fil de l'eau de Nevers (Nièvre) à Candes-Saint-Martin (Indre-et-Loire) et à découvrir les différents aspects de la navigation et les ouvrages qui s'y rattachent : ports, gares d'eau, bacs, marques de crues, bornes, digues submersibles... Encarté dans le livre, un poster de dessins d'anciens bateaux ligériens. Auteur Valérie Mauret-Cribellier. Coll Images du patrimoine, 144 pages, 350 ill., 24 x 30 cm. Parution septembre 2015, 27 €. ISBN 978-2-36219-113-8. Éd Lieux Dits 17 rue René Leynaud 69001 Lyon [www.lieuxdits.fr/les-livres/cahier-du-patrimoine/naviguer-sur-la-loire/](http://www.lieuxdits.fr/les-livres/cahier-du-patrimoine/naviguer-sur-la-loire/)

**Les moulins de l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe**, par Jean Bruggeman.

C'est l'arrondissement du Nord qui compte le plus grand nombre de communes (151), mais paradoxalement avec moins de moulins, 334 contre 473 pour celui de Dunkerque qui totalise 115 communes. Son réseau hydraulique dense va donner naissance à de nombreux moulins à eau, 236 contre 10 pour l'arrondissement de Dunkerque. Ce qui ne l'empêchera pas d'avoir sur son territoire 98 moulins à vent. Ouvrage de 634 pages qui relate l'histoire de tous les moulins de cet arrondissement. Impression noire et quadrichromie, sur papier semi-mat. Broché et cousu au fil de lin. Couverture cartonnée. Format : 21 x 29,7cm. Prix en souscription 78€ jusqu'au 1er décembre. Frais d'envoi : 11€ (France Métropolitaine). Pour l'Europe : 22€. Autres : nous consulter. Parution prévue en décembre. Après cette date, son prix sera de 85 €. Tirage limité à 200 exemplaires ARAM NPDC - Musée des Moulins Rue Albert Samain 59650 Villeneuve d'Ascq Tél : 03.20.05.49.34 Site Internet : [www.aram-nord.asso.fr](http://www.aram-nord.asso.fr) Mail : [jeanbruggeman@nordnet.fr](mailto:jeanbruggeman@nordnet.fr)

**Archives de notaires et généalogie**, de Marie-Odile Mergnac, Ed Archives et Culture. ISBN 978-2-35077-269-1

La liste des actes dressés autrefois par les notaires est connue de tous ou presque. Mais aucun ouvrage n'accompagne pas à pas le chercheur, chevronné ou néophyte, pour l'aider à trouver ce qu'il cherche. C'est enfin chose faite avec ce guide : structure pédagogique, schémas de recherche synthétiques, photos couleur explicatives...96 pages 17 x 24, une centaine de photos, tout en couleur, 12 € hors port [www.archivesetculture.fr/livre-archives-et-culture-genealogie-archives-de-notaires-et-genealogie-451.html](http://www.archivesetculture.fr/livre-archives-et-culture-genealogie-archives-de-notaires-et-genealogie-451.html)

**Intervention de Me Jean-François Remy, avocat, au congrès de la FFAM**, brochure 12 pages en supplément au n° 103 juillet 2015 de la revue Moulins de France, à télécharger sur [www.moulinsdefrance.org/JFRcongres2015.pdf](http://www.moulinsdefrance.org/JFRcongres2015.pdf)

Pour commander des exemplaires papier contacter [tresorier@moulinsdefrance.org](mailto:tresorier@moulinsdefrance.org)